

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 24 MAI 2018

## Ordre du jour de cette réunion

- ↪ Hommage à Yvan Mainini
- ↪ Félicitations aux féminines de Mirecourt
- ↪ Evolution du nombre de licenciés
- ↪ Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- ↪ Club 3.0
- ↪ Nouveautés pour la saison 2018 / 2019
- ↪ Barème financier saison 2017 / 2018
- ↪ Point par les différents présidents de commissions

## Hommage à Ivan Mainini

- ↪ Le président ouvre le comité directeur en rendant hommage à Yvan Mainini qui est décédé le 11 mai. Yvan Mainini était un grand dirigeant du basket français : après une carrière d'arbitre international au plus haut niveau il fût président de la FFBB de 1992 à 2010 et président de la FIBA de 2010 à 2014. Le basket français lui doit beaucoup ! Nos condoléances à sa famille dont Marie-France son épouse très présente à ses côtés

## Félicitations aux féminines de Mirecourt

- ↪ L'équipe sénior féminine de Mirecourt remporte le titre de championne de Lorraine Régionale 1 et accède à la Nationale 3.

**Le président félicite cette équipe qui remporte le titre de championne de Lorraine pour la deuxième année consécutive et accède au championnat de France NF3. Une bonne nouvelle pour le basket féminin vosgien.**

## Evolution du nombre de licenciés

- ↪ Le Comité des Vosges compte 2 207 licenciés à ce jour soit – 7,7 % que la saison précédente à la même date ; la ligue Lorraine compte 4,1 % de licenciés en moins alors que la moyenne nationale est de – 2,5 %.  
**Nous connaissons une deuxième année de baisse de licenciés consécutive. Les baisses d'effectifs féminins sont réparties, il n'a pas été possible d'identifier une cause particulière. L'analyse doit être réalisée au niveau de chaque club en prenant en compte les particularités locales.**

## **Club 3.0**

↪ Le président expose le nouveau concept de « Club 3.0 » développé par la FFBB (voir présentation en annexe).

Le concept de club 3.0 définit 3 missions aux clubs :

- Le basket 5x5 (notre cœur de métier)
- Le basket 3x3 (nouvelle discipline olympique)
- Le vivre ensemble (basket santé, basket entreprise, basket inclusif, basketonik, centre génération basket...)

Le développement du 3x3 est un axe fort de la FFBB, ce développement se fera sous 2 formes : un championnat (dont un championnat départemental qui débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2018) et des tournois avec un ranking individuel des joueurs avec une application accessible sur smartphone.

**Début septembre, un campus d'une journée permettra de réunir les présidents, trésoriers et secrétaires de clubs pour échanger sur cette nouvelle approche.**

## **Nouveautés saison 2018 / 2019**

↪ Le président expose les principales modifications pour la saison 2018 / 2019 (voir présentation en annexe) :

- L'organisation des compétitions 3x3
- Le plan infrastructure
- Les catégories d'âge (pour les filles passage de U17 à U18 pour l'ancienne catégorie « cadettes »)
- Les couleurs de licences (suppression de la couleur « rouge »)
- La commission de discipline

## **Barème financier 2018 / 2019**

↪ Pour la saison 2018 / 2019 la part FFBB des licences va augmenter (de 0,5 € à 1 €), la part ligue Grand Est devrait diminuer (proposition du CCR du 19 mai qui doit être approuvée lors de l'AG du 24 juin). Pour la part comité départemental, le président propose une augmentation moyenne de 2 € permettant de couvrir l'augmentation de la masse salariale (repositionnement de notre CTF et transformation d'un emploi aidé en contrat d'apprentissage) et la baisse de notre nombre de licenciés (-10% en 2ans)

**Après ajustement du tarif de la licence loisir, le Comité Directeur approuve le barème financier 2018 / 2019 à l'unanimité.**

**Luc VALETTE**

## 1 – Secrétariat Général

- Un certain nombre de clubs n'ayant pas encore activé leur compte eFFBB, le Comité des Vosges prévoit le 8 juin à au Comité une séance de formation à cet outil. Les clubs concernés peuvent s'inscrire et doivent apporter un ordinateur.

- Approbation des ordres du jour des AG du Comité des Vosges

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE 18H00**

- ❖ *Vérification des pouvoirs*
- ❖ *Adoption des nouveaux statuts*
- ❖ *Adoption de la résolution relative au Comité Directeur*

### **ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE :**

- ❖ *Assemblée Générale Elective*
- ❖ *Allocution d'ouverture du Président du Comité des Vosges*
- ❖ *Rapport moral*
- ❖ *Election de 2 nouveaux membres au Comité directeur*
- ❖ *Discussions et votes sur les différents rapports des Commissions*
- ❖ *Rapports financiers présentés par le Trésorier Général*
- ❖ *Désignation du Délégué du Comité des Vosges pour les Assemblées Générales FFBB*
- ❖ *Palmarès sportifs*
- ❖ *Récompenses*
- ❖ *Allocution de clôture*

Sans vote contre ni abstention, les ordres du jour sont adoptés à l'unanimité

## 2 – Pôle Compétitions

Avant toutes choses, le Pôle souhaite rappeler à l'ensemble des clubs une décision du Comité Directeur du 12 octobre 2017

*Afin de faciliter le travail de la Commission Sportive et la répartition des arbitres, le Comité Directeur, après discussion, décide qu'aucune modification de rencontres ne sera acceptée après le samedi midi le week-end précédant la rencontre (horaire et jour). Par exemple, un match à jouer le samedi 14 octobre, les modifications sont autorisées jusqu'au 7 octobre à midi. Rappel : les dérogations doivent obligatoirement être faites par FBI*

### • **Championnats**

La refonte des championnats de Lorraine mise en œuvre dès cette fin de saison amène le Comité des Vosges à engager une réflexion sur les championnats séniors dès la saison 2018-2019. En effet, toutes les équipes (hormis le 1<sup>er</sup> qui accède en R2) évoluant en Régionale 3 sont reversées dans un championnat Pré Région géré par les Comités Départementaux. Le Pôle Compétitions a donc souhaité faire des propositions au Comité Directeur

- ❖ 1 championnat Pré-Région en poule unique de 10, 11 ou 12 équipes en fonction des directives de la Ligue. Il serait constitué de
  - 7 équipes actuellement en R3
  - 2 équipes en provenance du Championnat des Vosges
  - 1, 2 ou 3 équipes à déterminer
  - Soumis à désignation d'arbitres
- ❖ 1 championnat D2 en 1 division de 2 poules avec Play-Offs en fin de saison constitué de
  - 8 équipes actuellement en Pré-Région
  - 7 équipes actuellement en Départementale
  - Non soumis à désignation

Inscription obligatoire des équipes vosgiennes de ces 2 championnats en Coupe des Vosges

- **Rencontres U11**

M ALAVOINE rapporte que les clubs sont satisfaits de l'organisation mise en place cette saison. Un petit bémol sur les filles qui ont disputé très peu de rencontres. La Commission mini basket, qui se réunira prochainement, travaillera sur la possibilité d'organiser des rencontres contre des clubs d'autres départements.

A souligner le respect et le fair-play de l'ensemble des acteurs.

- **Loisirs** (rédigé par Le responsable du basket loisir, Gérard Grunenwald)

Huit équipes ont participé cette année aux rencontres de basket loisir:

CHAVELOT – LE VAL D'AJOL – Basket Club Thermal -GET Vosges – REMIREMONT - GERARDMER - USFEN THAON-CORCIEUX - LA BRESSE

Suite à un changement de créneau de gymnase, l'équipe des COYOTES a dû renoncer à participer cette année.

Le traditionnel tournoi de fin de saison n'a pu être mis en place. Il est envisagé d'en faire un fin septembre. Nous pourrions en profiter pour élaborer le calendrier en programmant des tournois à 3 équipes pour éviter les longs déplacements.

En espérant que d'autres équipes nous rejoignent !

- **Arbitres**

Pour aider le répartiteur dans ses désignations et pour permettre à un maximum de rencontres d'être couvertes, le Pôle propose

- ❖ Etablir un répertoire des arbitres avec notions de niveaux

- Peut arbitrer en seniors
- Peut arbitrer jusqu'en U17
- Peut arbitrer jusqu'en U15
- Rendre obligatoire l'enregistrement des indisponibilités

Il est rappelé ici qu'un(e) jeune arbitre avec moins de 2 années d'arbitrage ne peut pas siffler seul(e) une rencontre. De même, un(e) jeune arbitre ne peut pas siffler au-delà de sa catégorie d'âge (ex un(e) jeune de 14 ans ne peut pas siffler au-dessus de U15)

- ❖ Autoriser les dérogations jusqu'au samedi midi du week-end précédent

Appliquer une amende pour les arbitres ne se déplaçant pas sans motif ou sans prévenir=> 50 % de réduction sur l'indemnité de la 1<sup>ère</sup> rencontre suivante

- **Règlements**

Devant la recrudescence cette saison de rencontres sans délégué de club, il est proposé d'appliquer des amendes

- ❖ 1<sup>ère</sup> infraction => 30 €
- ❖ 2<sup>ème</sup> infraction => 30 €
- ❖ 3<sup>ème</sup> infraction => ouverture d'un dossier disciplinaire

De même, les clubs doivent fournir avant le 1<sup>er</sup> match de la saison les listes de joueurs brûlés (qui doivent être licenciés) ou d'équipes personnalisées. En l'absence, le Pôle propose, également, d'appliquer des amendes

- ❖ 1<sup>ère</sup> infraction => 50 €
- ❖ 2<sup>ème</sup> infraction => match perdu par pénalité

Le but recherché n'est pas d'infliger des amendes à tout-va, mais bien de faire respecter les règlements par chacun, le Comité en étant le garant.

1-championnat

Actuellement le championnat est terminé. Nous connaissons les champions

- D1SEM : Mirecourt3
- D2SEM : Rambervillers
- U17M : EBRT
- U15M : Gerardmer
- U15F : B.C.T.

Par contre, nous ne pouvons donner la championne en D1SEF, il faut attendre la décision de la Commission de Discipline de la FFBB.

2- Coupe des Vosges

Nous sommes en ½ finale.

3- Quelques observations

- 4 forfait général
- 22 forfait en cours de Championnat et coupe des Vosges
- 56 FT – FDSR dont 9 joueurs 2 FT et 2 joueurs de plus de 2 FT.